

Réforme du gouvernement : les labyrinthes de l'administration fédérale

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **34 (1997)**

Heft 1291

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1015027>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les labyrinthes de l'administration fédérale

Ambition au départ, modestie à l'arrivée. C'est le constat final qui ressort à l'issue du processus de réforme gouvernementale. Or une approche transversale et coordonnée des dossiers est plus que jamais nécessaire.

L'INTENTION EST AMBITIEUSE. Pourtant la nouvelle étape de la réforme gouvernementale décidée par le Conseil fédéral reste bien modeste.

L'intention d'abord: simplifier les procédures, rendre plus homogène l'organisation administrative et créer de nouvelles collaborations pour améliorer les prestations publiques. Après trois ans de réflexion interne et avec l'appui d'un consultant chèrement payé, l'exécutif s'est péniblement mis d'accord sur un projet minimaliste. Kaspar Villiger n'a pas caché qu'il a dû négocier ferme avec ses collègues pour parvenir à faire bouger quelques pièces du puzzle administratif. Certes la recherche est maintenant localisée dans deux départements au lieu de quatre. Et le département mammoth de l'intérieur se trouve quelque peu allégé. Mais c'est celui des transports, des communications et de l'énergie qui devient le poids lourd.

Bien sûr, on peut imaginer des départements mieux équilibrés en terme de charge de travail. Mais tous les calculs et tous les scénarios se heurteront toujours au chiffre sept. Car c'est dans

cette limitation que réside le nœud du problème. Si encore les conseillers fédéraux avaient pu se décharger de dossiers importants sur des secrétaires d'Etat. Le peuple, qui croit toujours dans les vertus de la simplicité, n'en a pas voulu.

Dans ces conditions, la solution qui consiste à élargir le collège gouvernemental à 9 ou 11 membres ou à créer un directoire restreint – 3 à 5 membres – auquel seraient subordonnés des ministres ne peut plus être écartée longtemps encore.

Il est encore un autre problème, rarement évoqué, celui de la gestion départementale des affaires publiques. La complexité des problèmes à résoudre, leur caractère de plus en plus transnational mettent à rude épreuve le découpage en dicastères qui sont autant de principautés jalouses de leurs prérogatives. Aujourd'hui la gestion par dossier doit prendre le pas sur la défense du territoire administratif. Cette approche plus transversale des affaires publiques ne paraît pas envisageable sans un renforcement de la fonction présidentielle (voir DP 1288, «Il n'y a plus de pilote dans le cockpit»). *jd*



Arrestation d'une militante après une échauffourée autour de la colonne Nelson, à Trafalgar square.

L'émancipation des femmes, dossiers du 20^e siècle, Rencontre, 1970